

COURRIER ÉCONOMIQUE #4

Des réponses au mystère de l'absence d'inflation

La théorie économique dominante établit une relation assez intuitive entre le taux de chômage et l'inflation. Cette relation est connue sous le nom de « courbe de Phillips » et propose l'idée suivante : lorsque le taux de chômage est faible, recruter s'avère plus difficile pour les entreprises et les salaires sont poussés à la hausse. Ainsi, la part de profit des entreprises diminue et incite ces dernières à augmenter leurs prix afin de conserver leurs marges, ce qui génère de l'inflation.

Toutefois, de nos jours, cette relation semble ne plus fonctionner dans les économies développées. Les décideurs publics sont perplexes, notamment les banquiers centraux. Par exemple, Janet Yellen, l'ancienne Gouverneure de la Réserve fédérale américaine avait qualifié de « mystère » l'absence d'inflation alors que le chômage est à un niveau historiquement bas.

Parmi les économistes qui se sont penchés sur la question, citons les travaux de l'Américain Alan Krueger, qui propose plusieurs pistes pour comprendre ce phénomène.

Une des principales sources d'explication réside dans les changements survenus dans la structure du marché du travail. Lorsqu'un nombre réduit d'entreprises peuvent décider des salaires unilatéralement (contrairement à un cas concurrentiel), on parle de « pouvoir de monopsonne ». Historiquement, Krueger suggère que ce pouvoir de monopsonne a toujours existé sur le marché du travail, mais celui-ci était contrebalancé par des facteurs renforçant le pouvoir de négociation des salariés.

Le premier facteur est la chute du taux de syndicalisation. En 1980, il se situait à 25% aux États-Unis, alors qu'il n'est plus qu'à 10% aujourd'hui. Par ailleurs, le salaire minimum stagne depuis 2009 : il a perdu 20% en termes réels depuis 1979, ce qui explique la baisse du pouvoir de négociation des salariés. Enfin, les entreprises ont davantage recours aux recrutements de courte durée et à l'appel à de prestataires externes, ce qui ne laisse pas de marge de manœuvre aux employés.

Une autre piste d'explication intéressante repose sur les évolutions législatives. De plus en plus d'entreprises intègrent une clause de non concurrence au contrat de travail de leurs employés. Cette pratique peut être admise dans la mesure où les entreprises souhaitent garder certains secrets de production. Toutefois, certains abus sont difficilement justifiables car d'après Krueger, plus de 20% des salariés gagnant moins que le salaire médian sont concernés par une telle restriction. Cette contrainte réduit la capacité de négociation des

COURRIER ÉCONOMIQUE #4

salariés dans le sens où ils ont moins d'opportunité de mobilité car les options sont réduites par définition.

Maintenant que nous avons passé en revue les éventuelles pistes pour comprendre pourquoi la relation entre inflation et chômage ne fonctionne plus comme par le passé, notons que, dans le panier de biens et services duquel l'inflation est calculée, cette tendance de faible hausse des prix concerne davantage les biens que les services tels que l'éducation ou la santé. C'est pourquoi nous essaierons, dans notre prochain Courrier, d'expliquer cette divergence entre les biens et les services dans le panier de consommation.

Aykut Efe
Économiste

Bibliographie

Krueger, A. B. (2018, August). Reflections on dwindling worker bargaining power and monetary policy. In Luncheon Address at the Jackson Hole Economic Symposium (Vol. 24).

Disclaimer

Ce présent document est communiqué à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. BCEE Asset Management S.A. ne peut être tenue responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation d'une quelconque opinion ou information contenues dans le présent document. Il en est de même de toute omission.

Les informations contenues dans ce document ne peuvent servir de seule base d'évaluation de valeurs et ce document ne saurait constituer un prospectus d'émission. Ce document ne peut en aucune circonstance être utilisé ou considéré comme un engagement de BCEE Asset Management S.A..

Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document constituent une opinion actuelle et peuvent être modifiées sans préavis.

Les informations contenues dans le présent document proviennent de sources publiques considérées comme fiables; BCEE Asset Management S.A. ne peut cependant pas en garantir l'exactitude. De fait, les informations peuvent être soit incomplètes, soit condensées.

Toute référence aux performances antérieures ne saurait constituer une indication quant aux performances à venir.

BCEE Asset Management S.A. décline toute responsabilité au titre de ce document s'il a été altéré, déformé ou falsifié, notamment par le biais de l'utilisation d'Internet.

Le présent document ne peut être ni reproduit, ni communiqué à une tierce personne sans autorisation préalable écrite de BCEE Asset Management S.A..